

**GROUPE VISIONMED**

Société anonyme au capital de 16 448 376 euros

Siège social : 8 avenue KLEBER – 75116 Paris

---

**Comptes consolidés  
au 31 décembre 2015**

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
<b>1 – RAPPORT D’ACTIVITE 2015</b>	<b>3</b>
<b>2 – Comptes Consolidés AU 31 DECEMBRE 2015</b>	
• Bilan	7
• Compte de résultat	9
• Tableau des flux de trésorerie	11
<b>3 – ANNEXE</b>	<b>12</b>
I. Événements majeurs – périmètre – méthodes de consolidation	13
II. Paramètre de consolidation et méthode de consolidation	14
III. Principes comptables généraux et présentation des comptes	15
IV. Informations complémentaires sur le bilan	21
V. Informations complémentaires sur le compte de résultat	26
VI. Autres informations	28

\*

\*   \*

## **1 – RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

## Accroissement de l'effort sur la visibilité et la Recherche et Développement

En k€	2015	2014
Normes françaises – Données auditées		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 891</b>	<b>13 307</b>
<b>Marge brute</b>	<b>5 319</b>	<b>7 233</b>
<i>Taux de marge brute</i>	<b>49%</b>	<b>54%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-8 003</b>	<b>-2 314</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-8 356</b>	<b>-2297</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	<b>0</b>	<b>-301</b>
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>-7 282</b>	<b>-2 598</b>

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires du groupe par branche d'activité et par canal de distribution:

Chiffre d'affaires en M€	2015	2014
Normes françaises		
<b>Autodiagnostic médical</b>	5,7	6,8
<b>Bien être</b>	4,1	4,4
<b>Produits distribués</b>	1	1,9
<b>Divers</b>	0,1	0,2
	<b>10,9</b>	<b>13,3</b>
<b>Santé</b>	6,5	7,4
<b>Grande Distribution</b>	1,8	2,1
<b>Export</b>	2,6	3,8

En 2015, l'activité du Groupe Visiomed a été impactée par les événements suivants ;

- Fin d'un contrat de distribution, différentiel de chiffre d'affaires par rapport à 2014 : - 1,1 M€
- Les ventes dues à la lutte contre le virus Ébola s'arrêtent, comme l'épidémie, différentiel de chiffre d'affaires par rapport à 2014 : -1,1 M€
- Les ventes sous marque de distributeur (MDD) sont stoppées, différentiel de chiffre d'affaires par rapport à 2014 : 0,39 M€
- Une perte de marge due à la parité défavorable EUR/USD.

Le manque de chiffre d'affaires dû à ces trois événements totalise 2,59 M€, et ramène le comparable 2014 à 10,7 M€, soit un chiffre d'affaire 2015 légèrement supérieur.

La parité EUR/USD impacte le taux de marge brute, qui s'établit à 49%, (54 % en 2014), une baisse due, comme indiqué, à une parité EUR/USD défavorable. Hors mise au rebut, la marge s'établit à 53% (57% en 2014).

La visibilité du Groupe a été accrue grâce à une démarche marketing portant à la fois sur les produits phares du Groupe (Thermomètres sans contact), et sur les produits connectés BewellConnect.

Les dépenses de marketing ont ainsi progressé de 120 %, incluant des participations à des salons de renommée internationale, comme le Consumer Electronic Show (CES) à Las Vegas.

Ces dépenses ont ainsi permis de positionner la Gamme BewellConnect comme un acteur légitime dans ce nouveau et gigantesque marché de la santé connectée.

De façon à développer les produits et applications de santé connectée, le Groupe Visiomed a accentué son effort en matière de recherche et développement en multipliant ces dépenses par 4,3 au cours de l'exercice 2015.

Le résultat net ressort à – 7 282 K€, contre - 2 598 K€ l'année précédente, intégrant - 353 K€ de résultat financier négatif. Pour mémoire, les écarts d'acquisition étaient totalement amortis fin 2014.

## **2 – COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015**

<b>BILAN ACTIF</b>				
Montants exprimés en €	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Capital non appelé				
Écarts d'acquisition	1 505 930	1 505 930	0	0
Frais de recherche et développement	158 470	105 671	52 799	75 003
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 195 448	79 660	4 115 788	4 075 336
Autres immobilisations incorporelles	1 122 072	240 352	881 720	721 994
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations technique, matériel industriel	1 305 786	1 029 093	276 693	264 465
Autres immobilisations corporelles	639 108	367 143	271 965	201 660
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participation	263 049	0	263 049	12 900
Autres immobilisations financières	114 966	0	114 966	85 916
<b>TOTAL (1)</b>	<b>9 304 828</b>	<b>3 327 849</b>	<b>5 976 979</b>	<b>5 437 273</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Marchandises	3 195 813	517 829	2 677 984	2 070 344
<b>Créances</b>				
Avances versées sur commandes en cours	617 624	0	617 624	278 168
Clients et comptes rattachés	2 036 611	79 763	1 956 848	3 497 319
Impôts différés actif	584	0	584	9 459
Autres créances	1 082 768	18 135	1 064 633	1 116 790
Valeurs mobilières de placement	851 675	0	851 675	889 103
Disponibilités	5 862 255	0	5 862 255	1 417 768
Comptes de régularisation actif	256 903	0	256 903	292 090
<b>TOTAL (2)</b>	<b>13 904 233</b>	<b>615 727</b>	<b>13 288 506</b>	<b>9 571 041</b>
<b>TOTAL ACTIF (1)+(2)</b>	<b>23 209 061</b>	<b>3 943 576</b>	<b>19 265 485</b>	<b>15 008 314</b>

<b>BILAN PASSIF</b>		
Montants exprimés en €	31/12/2015	31/12/2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	14 481 207	6 777 885
Primes d'émission	10 258 027	3 090 171
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves consolidées	-5 488 937	-2 891 351
Résultat consolidé	-7 282 018	-2 597 586
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)</b>	<b>11 989 222</b>	<b>4 400 063</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	377 943	381 308
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)</b>	<b>377 943</b>	<b>381 308</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles	10 000	839 970
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	139 641
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances reçues sur commandes en cours	5 830	3 363
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 467 833	4 058 553
Dettes fiscales et sociales	1 458 018	1 571 686
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	79 283
Autres dettes	1 956 637	3 534 448
<b>TOTAL DETTES (3)</b>	<b>6 898 319</b>	<b>10 226 944</b>
<b>TOTAL PASSIF (1)+(2)+(3)</b>	<b>19 265 485</b>	<b>15 008 314</b>

Le nombre d'actions au 31 décembre 2015 est de 9 654 138, et le nombre d'actions dilué est de 12 338 843.

<b>COMPTE DE RESULTAT 1 ERE PARTIE</b>		
Montants exprimés en €	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Ventes de marchandises	10 791 003	13 082 607
Production vendue de biens et services	99 768	224 075
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>10 890 771</b>	<b>13 306 682</b>
Reprises d'amortissements, provisions et transferts de charges	64 342	37 454
Autres produits	11 584	3 083
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>10 966 696</b>	<b>13 347 220</b>
Achats de marchandises	6 210 471	4 862 828
Variations de stocks	-692 606	1 152 149
Achats de matières premières et approvisionnements	53 696	58 347
Autres achats et charges externes	7 844 234	4 678 614
Impôts et taxes	121 109	155 150
Salaires et traitements	3 521 047	2 866 900
Charges sociales	1 291 720	1 072 104
Dotations aux amortissements	373 974	288 261
Dotations aux provisions sur actifs circulants	132 782	279 650
Dotations aux provisions pour risques et charges	25 000	205 808
Autres charges	87 885	41 453
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>18 969 311</b>	<b>15 661 263</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-8 002 615</b>	<b>-2 314 043</b>
Produits financiers	142 288	223 645
Charges financières	496 134	207 428
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-353 846</b>	<b>16 217</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-8 356 461</b>	<b>-2 297 826</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT 2 EME PARTIE</b>		
Montants exprimés en €	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
	Net	Net
Produits exceptionnels	1 039 901	99 801
Charges exceptionnelles	36 583	113 757
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 003 318</b>	<b>-13 956</b>
Impôts sur les bénéfices	-80 000	-14 672
Impôts différés	8 875	-711
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	0	301 186
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 148 885</b>	<b>13 670 666</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>19 430 903</b>	<b>16 268 251</b>
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES</b>	<b>-7 282 018</b>	<b>-2 597 586</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE (PART GROUPE)</b>	<b>-7 282 018</b>	<b>-2 597 586</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION PART DU GROUPE</b>	<b>-0,75</b>	<b>-0,57</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION</b>	<b>-0,59</b>	<b>-0,54</b>

L'augmentation des autres achats et charges externes vient de l'augmentation des honoraires dans les secteurs suivants : marketing, recherche et développement et juridique (+1 459 K€), des dépenses de publicité (+ 1 231 k€) et des coûts liés aux dépenses de locations mobilières et immobilières (-171 K€).

Le profit d'impôt correspond aux crédits d'impôts (le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation), reçu en 2015 au titre de l'année 2013.

<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b>		
	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net consolidé	-7 282 018	-2 597 586
Variation des impôts différés	8 875	-711
Dotations aux amortissements et provisions	398 974	849 888
Reprises des amortissements et provisions	-28 365	-64 399
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
- (+) values de cession des immobilisations	-460	0
<b>Variation du BFR strict</b>	<b>-1 634 198</b>	<b>2 236 901</b>
Variation de stock	-607 640	1 361 478
Variation des créances d'exploitation	1 253 172	-2 722 364
Variation des dettes d'exploitation	-2 279 730	3 597 787
<b>Variation du BFR non strict</b>	<b>35 187</b>	<b>-206 537</b>
Charges et produits constatés d'avance	35 187	-206 537
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-1 599 011</b>	<b>2 030 364</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-8 502 005</b>	<b>217 557</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements / acquisitions immobilisations incorporelles	-330 724	-142 713
Décaissements / acquisitions immobilisations corporelles	-307 296	-159 535
Encaissements / cessions immobilisations corporelles	4 000	0
Variation des dettes sur immobilisations	-79 283	79 283
Décaissements / acquisitions immobilisations financières	-279 201	
Encaissements / cessions immobilisations financières		63 188
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-992 504</b>	<b>-159 777</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital ou apport en compte courant	15 888 486	1 786 720
Variation des emprunts	-739 970	
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-1 017 308	-61 265
Variation des intérêts courus non échus	-90 000	30 000
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations financement</b>	<b>14 041 208</b>	<b>1 755 455</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>4 546 700</b>	<b>1 813 234</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>2 167 230</b>	<b>353 996</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>6 713 930</b>	<b>2 167 230</b>
Disponibilités	5 862 255	1 417 768
Valeurs mobilières de placement (valeur nette)	851 675	889 103
Concours bancaires courants auprès des établissements de crédit	0	-139 641
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>6 713 930</b>	<b>2 167 230</b>

### 3 - ANNEXE

## I. EVENEMENTS MAJEURS - PERIMETRE - METHODES DE CONSOLIDATION

### A/ Évènements significatifs de l'exercice 2015

Le chiffre d'affaires 2015 s'élève à 10,9 M€, à comparer à 13,3 M€ en 2014.

La baisse du chiffre d'affaires s'explique par :

- La fin d'un contrat de distribution fin juillet 2015 : manque à gagner de -1,1 M€,
- Les ventes exceptionnelles de 2014 dues à la lutte contre le virus Ebola ne se sont pas poursuivies en 2015 : manque à gagner de -1,1 M€
- Les ventes sous marques de distributeur (MDD) ont été stoppées : différentiel de chiffre d'affaires 0,39 M€.

Au 31 décembre 2014, les obligations convertibles dont bénéficiait la société Visiomed, pour une valeur de 749 970 euros, ont été intégralement remboursées au 31 décembre 2015 (se référer au tableau des échéances des dettes).

Une prime de non conversion, pour un montant de 269 989 euros a été versée ce même jour, ainsi que les intérêts dus au titre des années 2012 à 2015 (119 995 euros).

Par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2015, il a été procédé à une augmentation de capital de 5 906 686 euros, prime d'émission incluse, par l'émission de 1 583 562 actions nouvelles à 1,50 euros assorties d'une prime d'émission de 2,23 euros par action.

Par décision du conseil d'administration du 5 août 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en actions, assorties de bons de souscription d'action, soit 6 BEOCABSA (6 tranches).

Une tranche de BEOCABSA donne droit à 150 OCA présentant une valeur nominale de 1,5 M€ par tranche. Le prix de souscription de chaque tranche est de 1,470 M€ et le contrat précise qu'il y a un « commitment fees » par tranche de 6 % de la valeur nominale de la tranche.

Les OCA ont été intégralement converties sur l'exercice (sauf une OCA présentant une dette financière de 10 K€ au 31 décembre 2015) conduisant à une augmentation de capital de + 4 098 K€ assortie d'une prime d'émission de + 3 392 K€.

Les BSA (soit au total 2 173 376 BSA) ont été exercés pour partie (à hauteur de 820 000) soit une augmentation de capital de + 1 230 K€ assortie d'une prime d'émission de + 1 222 K€.

Cette opération a généré des frais d'augmentation de capital de 600 K€ (constatés en diminution de la prime d'émission dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015)

La société Visiomed Group a consenti un abandon de créances à caractère financier avec retour à meilleure fortune, en faveur de ses filiales, Visiomed SAS pour 2 211 746 € et In Pharma SAS pour 76 832 €, le 18 décembre 2015.

Début avril 2015, la Direction Générale du Groupe a été renforcée par l'arrivée d'un Directeur Général Délégué.

En juillet 2015, création de la filiale Bewell Connect Corp. aux US, détenue à 70 % par Visiomed Group (entrée dans le périmètre de consolidation de l'exercice).

Prise de participation par Visiomed Group dans la société M.I.S. le 4 décembre 2015 (Media Intelligence Service) à hauteur de 14,29 % (hors périmètre de consolidation).

En mai 2015, radiation de la société ADDATEK dans laquelle Visiomed Group détenait une participation de 50 % en 2014 (et précédemment intégrée dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence).

## **B/ Évènements intervenus après le 31 décembre 2015**

La 6<sup>ème</sup> tranche d'OCABSA a été émise le 19 février 2016.

De plus, il a été converti 980 000 BSA (soit 980 000 actions nouvelles, pour une valeur totale de 3 608 372 euros, soit 1 470 000 euros en augmentation de capital et 2 138 372 euros en prime d'émission). De même, il a été converti 101 OCA (soit 331 446 actions nouvelles, pour une valeur totale de 1 010 000 euros, soit 497 169 euros en augmentation de capital et 512 331 euros en prime d'émission).

A la date des présentes annexes, le nouveau capital social s'établit à 16 448 376 euros, décomposé en 10 965 584 actions.

En mars 2016, la société Visiomed Groupe a acquis 100% des titres de la société YES DO BRASIL, dont le nom devient Visiomed do Brasil.

## **II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015 regroupent par intégration globale l'ensemble des filiales du groupe détenues à plus de 50%.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2015.

Liste des sociétés consolidées est la suivante:			<b>2015</b>	<b>2014</b>
VISIOMED SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
IN PAHRMA SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
ADDATEK (*)	Taiwan	Mise en équivalence	N/A	50%
BEWELL CONNECT CORP	Boston	Intégration globale	70%	N/A

Les sociétés du groupe In Pharma, Visiomed SAS et Bewell Connect Corp. ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% des droits de vote.

(\*)La société ADDATEK est sortie du périmètre de consolidation car elle a été radiée en 2015.

La société ADDATEK été mise en équivalence pour la première fois en 2013.

La méthode de la mise en équivalence (MEE) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés. L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La société Addatek a été mise en équivalence en dépit d'un pourcentage de détention de 50% des droits de vote. En effet, le management considère qu'il n'exerçait pas de contrôle exclusif sur cette filiale mais uniquement une influence notable.

Les sociétés NEXMED et MIS ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation, le management considère qu'aucun contrôle n'est exercé sur ces filiales détenues respectivement à 10 % et 14,29% par Visiomed Group.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2015.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits significatifs des sociétés consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celle retenues pour les comptes consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

### **III. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET PRESENTATION DES COMPTES**

#### **1. Contexte de l'établissement de ces comptes consolidés**

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, en conséquence, et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Visiomed Group SA est une société de droit français.

Ces comptes consolidés ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français.

Ils sont présentés en euros.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables décrits dans cette annexe et appliqués de façon constante.

Ces principes respectent les dispositions légales et réglementaires du règlement CRC n° 99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

Les méthodes d'évaluation et de présentation étant homogènes au sein du groupe, il n'a pas été pratiqué de retraitements sur les comptes sociaux des filiales.

Les sociétés du groupe appliquent les règlements CRC n° 2002-10, relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, et n° 2004-06, relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs.

## 2. Écarts d'acquisition

Dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis (actifs et passifs) est réalisée y compris pour les marques et parts de marché quand celles-ci sont évaluables de manière fiable.

Le solde résiduel de l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres est alors inscrit à l'actif ou au passif du bilan dans le poste "Écart d'acquisition". Ces écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans et la valeur résiduelle fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture si un indice de perte de valeur est constaté. Depuis le 31 décembre 2014, les écarts d'acquisition sont totalement amortis.

Concernant de la filiale In Pharma, acquise en mars 2010, l'écart d'acquisition a été calculé sur la base de la situation nette au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il est ressorti pour un montant négatif de 3362 €. Cet écart a donc été comptabilisé en « Provisions pour risques et charges ». Il est repris en produits exceptionnels par cinquième, chaque année. La provision a été totalement reprise à fin 2014.

## 3. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés au taux de 33,33%, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

## 4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner, selon l'utilisation prévue. Tous ces coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

L'amortissement est calculé afin de prendre en compte la dépréciation économique, selon les modes et durées suivantes :

• Brevets	L	20 ans
• Recherche et développement	L	3 ans
• Logiciels	L	1 à 3 ans
• Installations techniques	L	5 ans
• Matériel et outillage	L	5 ans
• Agencements et installations générales	L	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
• Mobilier	L	5 ans

### **Immobilisations incorporelles :**

La société apprécie à la date de clôture, à partir des informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices de perte de valeur. En cas d'indice de perte de valeur, la société met en œuvre des tests de dépréciation (afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable auquel cas une provision pour dépréciation des immobilisations correspondantes est constatée). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la plus forte des valeurs (valeur d'utilité et / ou valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ au 31 décembre 2015. Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas déterminable à l'acquisition. Le management s'est assuré du caractère non amortissable de ces actifs en démontrant que ces actifs n'ont pas de fin prévisible et que les avantages économiques futurs devraient perdurer (notamment au regard de l'analyse de la notoriété et du positionnement de la marque, du secteur d'activité et de l'examen des business plans et des budgets de publicité). En 2014, les marques ont fait l'objet d'un test de dépréciation complété par un rapport d'évaluateur externe confirmant l'absence de dépréciation. En 2015, le management a également procédé à un test de dépréciation conduisant à l'absence de provision pour dépréciation des marques.

Les frais de développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ; la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour

L'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années.

## 5. Immobilisations financières

Ce poste comprend des dépôts de garantie versés et comptabilisés à leur valeur d'origine et des titres de participation.

Par ailleurs, ce poste comprend des titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, lorsqu'il n'existe pas de valeur de référence récente, elle s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les business plan établis par la direction.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation ;

Les 2 sociétés non consolidées présentant un caractère non significatif au regard des comptes consolidés sont les suivantes ;

NOM DES FILIALES	Valeur titres	% Détenion
DIV NEXMED TECHNOLOGY 99 SHENZEN	12 900	10%
Medical Intelligence Service, Paris (14,29%)	250 150	14,29%

## 6. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués sur la base du coût moyen pondéré (intégrant les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services). Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La méthode de valorisation utilisée pour les stocks est le coût moyen unitaire pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiqués ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

## **7. Créances et ventes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## **8. Valeurs Mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 –Actions propres-. Au 31 décembre 2015, les actions propres chez Visiomed Groupe sont constatées en VMP.

Les valeurs mobilières de placements sont bloquées à hauteur de 700 000 pour couvrir les facilités de caisse et de Credoc.

## **9. Opérations internes**

Les opérations réciproques entre sociétés intégrées sont éliminées.

## **10. Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre d'actions existant à la clôture de l'exercice.

Le résultat dilué est calculé en utilisant un nombre d'actions diluées correspondant au nombre d'actions existant au 31/12/2015 augmenté du nombre d'actions à émettre résultant de l'émission du nombre maximum d'actions suite à l'exercice d'instruments dilutifs (en l'espèce des BSPCE, BSA1, Actions Gratuites et OCABSA non encore convertis au 31 décembre 2015).

BSPCE	112 255
BSA1	400 000
OCA	290 223
BSA	1 712 227
Actions gratuites	170 000

## **11. Utilisation d'estimations**

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité

## **12. Engagement de retraite**

Le groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière. Ils figurent en engagements hors bilan.

#### IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

##### 1. Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (en €)

Immobilisations en valeur brute	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Concessions, brevets, droits ...	4 134 928		60 520	0	4 195 448
Recherche et Développement	141 490		16 980	0	158 470
Licence de marque	650 000				650 000
Autres immobilisations	218 846		253 226	0	472 072
Écart d'acquisition	1 505 930		0	0	1 505 930
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 651 194</b>	<b>0</b>	<b>330 725</b>	<b>0</b>	<b>6 981 919</b>
Install. techniques, matériel et outillage	1 170 316		135 470		1 305 786
Autres immobilisations	478 010		171 826	10 728	639 108
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 648 326</b>	<b>0</b>	<b>307 296</b>	<b>10 728</b>	<b>1 944 894</b>

L'augmentation des immobilisations incorporelles est faite de logiciels développés par des sous-traitants et des dépenses concernant la protection des brevets et des marques.

L'augmentation des immobilisations corporelles est due à l'acquisition de moules de fabrication, d'agencements et installations et de matériel informatique.

##### Variation des amortissements (en €)

Amortissements	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Augmentations	Diminutions
Immobilisations incorporelles	272 931		152 752	0
Écarts d'acquisition	1 505 930		0	0
Install. techniques, matériel et outillage	905 852		123 242	0
Autres immobilisations corporelles	276 350		97 981	7 187
<b>Total des amortissements</b>	<b>2 961 063</b>	<b>0</b>	<b>373 974</b>	<b>7 187</b>

##### 2. Autres immobilisations financières (en €)

Immobilisations financières	Valeur brute	Amortis. / Provis.	Valeur nette
Titres de participations	263 049		263 049
Dépôts et cautionnement	114 966		114 966
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>378 015</b>	<b>0</b>	<b>378 015</b>

Titres de participation (*)	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2015
Nexmed Tech, Shenzen (China), 10%	12 900			12 900
Medical Intelligence Service, Paris (14,29%)		250 149		250 149
<b>TOTAL</b>	<b>12 900</b>	<b>250 149</b>	<b>0</b>	<b>263 049</b>

Titres mis en équivalence	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
ADDATEK - Valeur brute des titres	100 700		100 700	0
Provision pour dépréciation	100 700		100 700	0
<b>Valeur Nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(\*) se référer au paragraphe sur les sociétés exclues du périmètre de consolidation.

### 3. Échéancier des créances (en €)

	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	114 966	0	114 966
Créances clients	2 036 611	1 946 211	90 400
Acomptes versés sur commandes	617 624	617 624	
Créances sociales et fiscales	496 547	496 547	
Fournisseurs débiteurs	10 708	10 708	
Créances factor	398 117	398 117	
Autres débiteurs	73 448	73 448	
Créance CICE	103 947	103 947	
Impôts différés actif	584	584	
Charges constatées d'avance	256 903	256 903	
<b>Total</b>	<b>4 109 456</b>	<b>3 904 090</b>	<b>205 366</b>

Les créances clients ont diminué de 1 540 K€ essentiellement en raison du niveau très élevé du chiffre d'affaires sur décembre 2014 (2 707 K€) par rapport au chiffre d'affaires de décembre 2015 (776 K€).

Les autres créances (en valeur faciale au bilan) ne varient pas de façon significative, à l'exception des avances sur commandes en cours qui augmentent de 339 K€. Cette hausse est principalement liée au versement d'un acompte sur un développement produit, pour 184 K€ et à des avances sur commandes de marchandises dont les arrivées sont prévues avant le nouvel an chinois.

Le montant du CICE est égal à 6% de l'assiette du crédit d'impôt constitué par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales, versées au cours de l'année 2015, sur la base de la durée légale du travail (soit 151,67 heures pour un mois, ou 1 820 heures annuelles) et ne dépassant pas 2.5 fois le Smic. Dès lors que la rémunération annuelle d'un salarié dépasse ce plafond, elle est exclue, pour sa totalité, de l'assiette du crédit d'impôt. Le montant du CICE à la clôture de l'exercice 2015 est de 103 947 euros.

## Impôts différés (en €)

Nature	Actif	Passif	Net
- Décalages temporaires	584		584
<b>Total</b>	<b>584</b>	<b>0</b>	<b>584</b>

Par mesure de prudence, aucun impôt différé actif, sur les déficits fiscaux reportables en avant liés aux pertes, n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.

Le détail par société des impôts différés actifs, relatifs aux décalages temporaires, comptabilisés au 31 décembre 2015, est indiqué ci-après :

Visiomed Group SA	292 €
Visiomed SAS	292 €
<b>Total</b>	<b>584 €</b>

## 4. Capital social (en €)

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 14 481 207 €. Il est composé de 9 654 138 actions d'une valeur nominale de 1,5 euros chacune.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 a attribué, au profit de deux salariés, 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles. Par décision de l'assemblée générale du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ces bons a été reportée au 31 décembre 2018, toujours à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions (BSA1) au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros, inclus dans la prime d'émission au 31 décembre 2015), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (1,50 de nominal et 1,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Ces bons seront incessibles jusqu'au 31 décembre 2016.

Au lendemain de cette date, ces BSA 1 seront admis aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

## 5. Dettes financières (en €)

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Emprunts obligataires convertibles	10 000	10 000		0
- Concours bancaires	0	0		0
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les mouvements des dettes financières s'analysent comme suit ;

Mouvement des dettes financières	au 31/12/2014	Augmentation	Remboursement	Conversion	Au 31/12/2015
Emprunts obligataires convertibles	749 970		749 970		0
Intérêts	90 000	30 000	120 000		0
OCABSA		7 500 000		7 490 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>839 970</b>	<b>7 530 000</b>	<b>869 970</b>	<b>7 490 000</b>	<b>10 000</b>

## 6. Échéancier des dettes (en €)

Au 31 décembre 2015, les obligations convertibles figurant au passif du bilan au 31 décembre 2014, pour une valeur de 749 970 euros, ont été intégralement remboursées.

Une prime de non conversion, pour un montant de 269 989 euros a été versée ce même jour, ainsi que les intérêts dus (119 995 euros).

Les dettes à plus d'un an correspondent au passif échelonné, suite au plan de continuation arrêté le 14 avril 2009, concernant la société Visiomed SAS, filiale de la société Visiomed Group SA.

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Emprunts obligataires convertibles	10 000	10 000	0	0
- Acomptes versés sur commandes	5 830	5 830	0	0
- Dettes fournisseurs	3 467 833	2 800 832	667 001	0
- Dettes fiscales et sociales	1 458 018	1 295 707	162 311	0
- Autres dettes	1 956 637	1 956 637	0	0
<b>Total</b>	<b>6 898 319</b>	<b>6 069 007</b>	<b>829 312</b>	<b>0</b>

La baisse des dettes fournisseurs s'explique par la baisse d'activité du dernier trimestre 2015, par rapport à 2014. En effet, en décembre 2014, les ventes dues à la lutte contre le virus Ebola avait amené le Groupe à acheter des Thermoflash® en grande quantité pour honorer les commandes à livrer ce même mois, ce qui ne s'est pas renouvelé en 2015.

La baisse des autres dettes est due au remboursement, en 2015, d'une dette de 510 K€ correspondant à une erreur de la banque d'un client export (Ambassade de GUINÉE) qui a réalisé un double règlement en 2014. Ce montant a été remboursé en juillet 2015.

Le reste de la baisse provient de la baisse de l'activité cédée au factor, due à une activité pour le dernier trimestre plus faible en 2015 qu'en 2014.

## 7. Provisions inscrites au bilan (en €)

Provisions	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks	432 863	88 463	3 498	517 829
Clients	39 095	44 319	3 651	79 763
Autres Créances	46 963		28 828	18 135
<b>S/Total</b>	<b>518 922</b>	<b>132 782</b>	<b>35 977</b>	<b>615 727</b>
<b>RISQUES ET CHARGES</b>				
Litiges	381 308	25 000	28 365	377 943
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>900 230</b>	<b>157 782</b>	<b>64 342</b>	<b>993 670</b>
exploitation		157 782	35 977	
financier		0	0	
exceptionnel			28 365	
		<b>157 782</b>	<b>64 342</b>	

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan au 31 décembre 2015 correspondent essentiellement à des litiges prudhommaux en cours, pour 352 943 €. Les 25 000 euros restants correspondent à un litige commercial.

Les reprises de provisions ont été utilisées à hauteur de 64 342 €.

## 8. Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
<b>31-12-2014</b>	6 777 885	3 090 171	20 943	-2 891 351	-2 597 586	4 400 063
Affectation du résultat				-2 597 586	2 597 586	0
Augmentation de capital	7 703 322	8 185 164				15 888 486
Frais d'augmentation de capital		-1 017 308				-1 017 308
Résultat 2015					-7 282 018	-7 282 018
<b>31-12-2015</b>	<b>14 481 207</b>	<b>10 258 027</b>	<b>20 943</b>	<b>-5 488 937</b>	<b>-7 282 018</b>	<b>11 989 222</b>

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

## V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Ventes de marchandises

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2015	31/12/2014
- France	7 950 347	8 826 914
- Export	2 840 656	4 255 693
<b>Total</b>	<b>10 791 003</b>	<b>13 082 607</b>

### Production de services (en €)

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2015	31/12/2014
	0	
- France	92 536	223 200
- Export	7 231	876
<b>Total</b>	<b>99 768</b>	<b>224 075</b>

La baisse de production de services vient de l'arrêt de facturation de redevances liées à des ventes sous marque de distributeur.

### 2. Autres Charges

Les autres charges sont constituées de créances irrécouvrables pour 30 411 € et de redevances pour 52 032 euros, correspondant à l'utilisation d'un label sur la vente de certains de nos produits.

### 3. Éléments financiers (en €)

#### 3.1 Charges financières

Charges financières	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur obligations convertibles	29 995	30 000
Prime de non conversion des obligations convertibles	269 989	0
Intérêts sur comptes courants actionnaires	0	5 644
Intérêts bancaires, frais d'escompte et factor	51 742	59 661
Pertes de change	63 383	29 984
Provision pour dépréciation des titres mis en équivalence	0	54 633
Pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement	81 025	27 506
<b>Total</b>	<b>496 134</b>	<b>207 428</b>

### 3.2 Produits financiers

<b>Produits financiers</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Autres intérêts	3 810	213
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	56 472	155 076
Reprise de dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	27 222
Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	96	41 134
Gains de change	81 909	
<b>Total</b>	<b>142 288</b>	<b>223 645</b>

Les pertes et produits nets sur cessions de valeurs mobilières correspondent aux opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité des titres auto détenus.

### 4. Éléments exceptionnels (en €)

#### 4.1 Charges exceptionnelles

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Amendes et pénalités	10 207	38 589
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	3 540	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	22 836	63 725
Régularisations de comptes de tiers	0	11 444
<b>Total</b>	<b>36 583</b>	<b>113 757</b>

Les amendes et pénalités concernent un étalement de TVA (5 K€), la pénalité concernant le redressement sur la CVAE de la filiale Visiomed SAS (4 K€)

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent à des indemnités versées au titre de l'article 700 du CPC et concernent principalement des litiges prud'homaux.

#### 4.2 Produits exceptionnels

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Reprise écarts négatifs	0	674
Produit de cession des éléments cédés	4 000	0
Produits exceptionnels divers	1 002 907	0
Reprise de provisions	0	63 725
Rachat de créances	32 994	32 994
Produits divers sur exercices antérieurs	0	2 408
<b>Total</b>	<b>1 039 901</b>	<b>99 801</b>

Les produits exceptionnels sont principalement constitués de l'indemnité de rupture du contrat de distribution que Visiomed SAS avait avec un fournisseur d'assistants d'écoute, pour une valeur de 1 M€, perçue le 31 juillet 2015.

## 5. Preuve d'impôt

Le résultat consolidé avant impôt et amortissements des écarts d'acquisition s'élève à (7 353 143 €). Le montant théorique d'impôt devrait être un produit de 2 447 714 € (au taux de 33,33 %).

Le montant réel d'impôt est un produit de 8 875 €. L'écart soit 2 438 839 € se décompose comme suit :

• Variation des impôts différés actif	8 875
• IS sur déficits non activés	(2 447 714)
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>(2 438 839)</b>

## VI. AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif moyen au 31 décembre 2015

	31/12/2015	31/12/2014
– Cadres	20	15
– Employés	36	33
– VRP	37	32
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>80</b>

### 2. Engagements hors bilan

#### - Engagements de retraite

Les hypothèses utilisées pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes ;

Taux d'actualisation : 1,59%

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2015

Turnover : table 3044 et table 3063

Les indemnités de départ à la retraite n'ont pas été comptabilisées. Le montant à fin décembre 2015 est de 285 921 €.

## - Autres engagements hors bilan

<b>Engagements donnés</b>	
VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse	300 000
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
<b>Avals et cautions</b>	<b>700 000</b>
Locations mobilières	217 498
Locations immobilières	1 291 135
Garanties de transitaires de VISIOMED SAS à hauteur de 150 000 €	24 904
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>1 533 538</b>
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	7 320 746
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	214 832
<b>TOTAL</b>	<b>9 769 116</b>
<b>Engagements reçus</b>	
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	7 320 746
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	214 832
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>7 535 578</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 535 578</b>

En date du 31 décembre 2015, la société VISIOMED Group a procédé à des abandons de créances à caractère financier au profit de ses filiales Visiomed SAS et In Pharma SAS, respectivement pour 2 211 746 euros et 76 832 euros.

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 21 avril 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma et Visiomed SAS jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### 3. Actions propres

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend des actions propres. Elles sont au nombre de 23 644 pour une valeur brute de 127 214 € aux livres. Le prix moyen d'achat est inférieur au cours de clôture.

### 4. Rémunération allouée à aux membres des organes de Direction

Information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

### 5. Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 37 000 euros.

## **6. Liste des conventions réglementées**

### **a. Convention d'assistance et de services – Gala Group**

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelable.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015, Mme Ghislaine ALAJOUANINE, présidente de la société Gala Group, ayant été nommée au conseil d'administration de Visiomed Group, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a autorisé cette convention, considérant l'intérêt que présente cette convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard de l'objet de cette dernière et des conditions financières qui y sont attachées. En effet, ce contrat permettra au Groupe d'être introduit et de se développer auprès des assurances et des mutuelles santé, en proposant les applications et services développées par le groupe.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 40 000 euros hors taxes.

Personne concernée : Ghislaine ALAJOUANINE, administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

### **b. Convention d'avance en comptes courants**

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS (« les parties »), signée ce même jour.

L'objet de cette convention est que chaque partie en fonction de sa trésorerie disponible puisse mettre à disposition d'une autre partie au contrat sous forme d'avance en compte courant tout somme dont l'autre partie pourrait avoir besoin.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée de une année, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est un produit financier de 44 187 euros, soit 2 083 euros avec In Pharma SAS et 42 104 euros avec Visiomed SAS.

Au 31 décembre 2015, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 2 425 103 € dans les livres de Visiomed Group, et la société In Pharma avait un compte courant débiteur de 31 733 euros.

En date du 30 juillet 2015, le conseil d'administration a approuvé l'extension de cette convention par avenant signé ce même jour à la société nouvellement créée, Bewell Connect Corp, aux mêmes conditions.

Au 31 décembre 2015, le compte courant de Bewell Connect Corp. était débiteur dans les livres de Visiomed Group pour un montant de 190 571 euros.

Le conseil a autorisé cette convention considérant l'intérêt que présente la convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard des conditions financières qui y sont attachées : en effet, ces conventions permettent à la société emprunteuse de profiter d'un financement moins cher que celui proposé par les établissements financiers, et plus avantageux pour la société prêteuse.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed et de Bewell Connect Corp. (filiale à hauteur de 70 % de Visiomed Group). Eric Sebban est également actionnaire de Bewell Connect corp. In Pharma est une filiale détenue à 100 % par Visiomed Group.

### **c. Abandons de créances**

En date du 18 décembre 2015, le conseil d'administration de Visiomed Group a autorisé l'abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Ces abandons permettent de réduire les charges financières et d'améliorer la situation nette des bénéficiaires.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed.

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

**Ces conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration du 21 avril 2016.**

Personne concernée pour les conventions ci-dessous : Eric SEBBAN, président du conseil d'administration, président directeur général et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed (détenue à hauteur de 95,43 % par Visiomed Group).

#### **a. Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed**

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
  - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
  - en matière d'administration des ventes,
  - administrative, comptable et financière,
  - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed de partager les ressources de Visiomed Group à moindre coût.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 157 034 € hors taxes à la société Visiomed au

titre de cette convention en 2015 correspondant au prix de revient des services et un montant de 120 475 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

#### **b. Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed**

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed Group de partager en matière d'achats et de logistique de Visiomed à moindre coût.

La société Visiomed a ainsi facturé 1 006 656 € hors taxes de marchandises et 202 867 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2015, incluant les 5 % de gestion.

#### **c. Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed**

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash ®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

Cette convention permet à Visiomed d'exploiter la vente des produits Thermoflash sur le territoire français.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 263 061 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015.

#### **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

**Cette convention conclue au cours d'exercice antérieur et sans effet sur l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration du 21 avril 2016.**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### **a. Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed**

##### Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun

impact sur les comptes de l'exercice 2015 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2015 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group au cours de l'exercice 2013 bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

**Le Président du Conseil d'administration :**

**Eric SEBBAN**